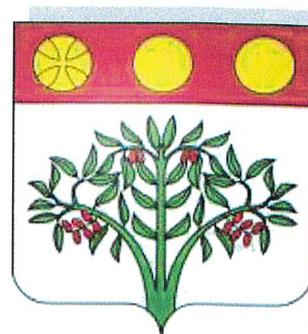




Projet Éducatif Territorial (PEDT) de :

Commune de **LORRY-LÈS-METZ**



Semaine de 4 jours

2018_V4

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet : Mairie de Lorry-lès-Metz

Nom et prénom de l' élu de référence **LE BER Jean Yves**
Fonction **MAIRE**
Adresse **Mairie de Lorry-lès-Metz, 46 Grand'Rue
57050 LORRY LES METZ**
Téléphone **03 87 31 32 50**
Adresse électronique **mairie.lorrylesmetz@free.fr**

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique **COLA Nadège**
Fonction **Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires**
Adresse **Mairie de Lorry-lès-Metz, 46 Grand'Rue
57050 LORRY LES METZ**
Téléphone **06 75 65 98 53**
Adresse électronique **mairie.lorrylesmetz@free.fr**

Sommaire

1. **Quel est notre territoire ?**
2. **Comment le PEDT a-t-il été élaboré ?**
3. **Quelles sont les modalités d'organisation des activités périscolaires ?**
4. **Dans quel cadre juridique s'inscrit le temps périscolaire ?**

Signataires du projet

Le PEDT se décline à partir :

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.

- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis dans le projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire.

- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

Préambule :

Suite au décret n° 2017-1108 du code de l'éducation, du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, un conseil d'école extraordinaire s'est tenu le 3 juillet 2017 dans notre commune, à la demande des représentants de parents d'élèves, pour revenir à la semaine de 4 jours.

Un sondage renseigné par 80% des parents d'élèves a montré que parmi les avis exprimés, 70% souhaitaient revenir à la semaine de 4 jours avec le mercredi libéré.

La mairie et les enseignants ne se sont pas opposés aux souhaits des parents et une demande de dérogation a donc été transmise aux services de la DSDEN57, validée en date du 7 juillet 2017.

Les 4 heures de Temps d'Activité Périscolaire (TAP) initialement organisés dans le cadre d'un PEDT signé en juin 2015 n'ont donc pas été renouvelées à la rentrée de septembre 2017.

1 Quel est notre territoire ?

Territoire concerné :

Commune(s)

- Lorry-lès-Metz

Nombre d'habitants

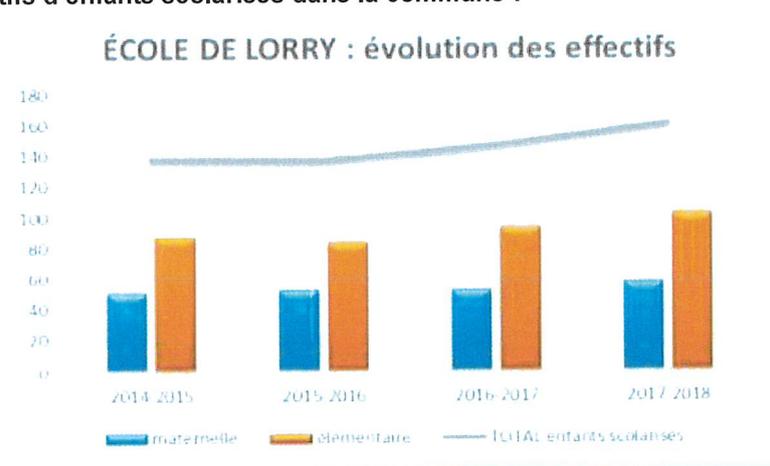
1827 habitants

L'école de Lorry-lès-Metz fonctionne sur 4 jours (lundi/mardi/jeudi/vendredi) depuis la rentrée de septembre 2017.

	Nombre d'enfants concernés (dont 1 présentant un handicap)
Niveau maternel (moins de 3 ans)	x
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	58 (dont 1 suivi par une AVS)
Niveau élémentaire :	103

	Nombre d'établissements scolaires concernés
École(s) primaire(s)	1 (maternelle + élémentaire)

Évolution des effectifs d'enfants scolarisés dans la commune :



Évolution des naissances dans la commune :



Organisation en **groupement scolaire** ? Oui Non

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, tissu associatif,...) :

- .Proximité des lieux d'organisation des activités et de l'école,
- .Disponibilité de 6 animateurs (4 diplômés dont 1 en cours de formation BAFD, 1 stagiaire) et 1 directrice du centre de loisirs périscolaire,
- .Implication de la directrice du centre de loisirs périscolaires pour coordonner le projet sur le terrain.
- .Fonctionnement dans le cadre d'un PEDT lié aux rythmes scolaires de 4,5 jours, de 2015 à 2017 avec une satisfaction reconnue des enfants et des parents.
- . Suite aux activités TAP mises en place lors du précédent PEDT, certains organismes de la commune souhaitent réitérer l'expérience et proposer ponctuellement des activités aux enfants de l'école et/ou de l'ALP (Bibliothèque municipale, association d'Histoire 'Lorry-lès-Metz au fil du temps', Couarail ...).

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- .Difficultés pour les associations locales d'organiser des activités pour les enfants (pas de disponibilité aux horaires souhaités, rémunération de la prestation/comptabilité). Les participations se font plus facilement de manière ponctuelle que sur le long terme (ex : Lorry-lès-Metz au fil du temps, bibliothèque municipale)
- .Disponibilité d'intervenants extérieurs, d'animateurs diplômés, réseau peu organisé.
- .Frais supplémentaires engagés pour l'animation d'activités par des intervenants extérieurs.
- .Des écarts d'effectifs importants des enfants fréquentant l'accueil de loisirs périscolaire.

Précision sur les domaines de compétence acquis par la commune :

<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire
<input type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire
<input type="checkbox"/>	Extrascolaire

Offre d'accueil sur notre territoire :

Garderie périscolaire (service de surveillance, pas d'obligation de déclaration à la DDSC, aucune norme d'encadrement)

Accueil périscolaire (diversité d'activités organisées dans la notion de projet, fréquentation régulière, respect des dispositions du Code de l'action sociale et des familles)

Comment le PEDT a-t-il été élaboré ?

Composition de la structure de pilotage

Partenaires institutionnels	Autres partenaires (bénévoles, parents,...)
<ul style="list-style-type: none"> - DDCS (M Peyre-Tekkouk ?) - DSDEN (Mme Sauvage-IEN) - CAF (Mme Soomers ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - ECOLE : Mme Dutheil-directrice + 1 enseignante maternelle - PARENTS : 2 parents élus (1 élémentaire + 1 maternelle) - ALP : Mme Duval-directrice, - MAIRIE : 2 représentants parmi : Mme Foubet (1^{ère} adjointe), Mme Cola (3^{ème} adjointe), Mme Becksmann (conseillère municipale).

Modalités de pilotage et de suivi du PEDT

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

- Présentation du projet et validation lors du conseil d'école du 3^{ème} trimestre (28 juin 2018) : le comité de pilotage et de suivi sera constitué des différents partenaires (cf tableau ci-dessus).
Les réunions seront organisées au rythme de l'année scolaire :
- 1^{ère} réunion du comité de pilotage et de suivi : à la rentrée scolaire (octobre 2018) dès que l'élection des représentants de parents d'élèves aura lieu.
- 2^{ème} réunion du comité de pilotage : fin juin 2019, (bilan des évaluations, préparation/ajustements pour la rentrée)

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ?

Oui Non

Si oui, précisez les thématiques, observation, etc : élaboration d'un avant-projet et présentation du projet

- diagnostic/état des lieux de la commune dans le secteur enfance (évolution de la population « jeune », offre d'accueil, offre d'activités...)
- retours d'expérience des années des PEDT 2015-2017
- constitution du comité de pilotage et de suivi

De quelles manières les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Première information et présentation du projet conseil d'école du 3^{ème} trimestre et constitution du comité de suivi avec les représentants de parents d'élèves.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

- 1) En octobre, pour la constitution du comité de suivi, avec les nouveaux représentants de parents d'élèves
- 2) En fin d'année scolaire pour faire un bilan et préparer l'année scolaire suivante.

Quelles sont les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire (ALP)?

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Ces périodes correspondent aux temps d'accueil de l'ALP, en prolongement direct du temps scolaire, soit :

Jours d'accueil	ALP*	ECOLE	Pause méridienne/ ALP	ECOLE	ALP
LUNDI	7h30-8h15	8h15-11h45	11h45-13h30	13h30-16h	16h00-18h00
MARDI	7h30-8h15	8h15-11h45	11h45-13h30	13h30-16h	16h00-18h00
JEUDI	7h30-8h15	8h15-11h45	11h45-13h30	13h30-16h	16h00-18h00
VENDREDI	7h30-8h15	8h15-11h45	11h45-13h30	13h30-16h	16h00-18h00

*ALP : Accueil de Loisirs Périscolaires *sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Positionnement des activités pédagogiques complémentaires (APC)

LUNDI et JEUDI : de 16h15 à 17h

Nouvelle organisation de la pause méridienne :

Pour mémoire, la capacité d'accueil de l'ALP a été réévaluée en 2017, pour atteindre le nombre de 70.

Elle correspond aux besoins de la commune avec parfois des pics lors des pauses méridiennes qui nécessitent, pour le bien-être des enfants, l'organisation de 2 services.

Face à la croissance des effectifs en 2017 et à l'écoute des remarques des enfants qui trouvaient le moment du repas trop bruyant, la directrice de l'ALP a pris l'initiative d'expérimenter en fin d'année scolaire 2017 l'organisation de 2 services de restauration.(petits/grands).

En effet cette organisation permettait non seulement de rendre le moment du repas plus calme, avec un effectif réduit, mais aussi d'alterner les espaces pour l'organisation d'activités correspondant mieux besoins des enfants.

Au vu des bénéfices de cette organisation, le principe a été reconduit à la rentrée de septembre 2017

Données sur la fréquentation/l'effectif de l'ALP, en fonction du créneau de la journée :

3-6 ans En nombre d'enfants				
Période de la journée	MATIN	MIDI	SOIR 16H-17H	SOIR 17H-18H
Moyenne/jour	3,5	15,8	6,3	3,6
Min	2	11	3	1
Max	7	26	13	6

plus de 6 ans En nombre d'enfants				
Période de la journée	MATIN	MIDI	SOIR 16H-17H	SOIR 17H-18H
Moyenne/jour	9,3	33,8	17,8	10,3
Min	4	21	13	3
Max	15	47	33	19

Quels seront les locaux disponibles pour la mise en place des activités ?

- Bâtiment de l'accueil de loisirs périscolaire.
- Cour de l'école élémentaire
- Salle de motricité de l'école maternelle
- City stade
- Espace Philippe-de-Vigneulles

Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?

Non (à faire)

Comment le périscolaire est-il mis en place dans le cadre de la réforme ?

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Le projet éducatif détaillé est transmis en ANNEXE. Il précise les attendus d'un tel projet, les objectifs visés ainsi que les moyens (activités proposées, compétences des animateurs, locaux...) mis en œuvre pour les atteindre.

Quelle articulation des activités périscolaires avec le projet d'école ou le projet d'établissement ?

Ces activités ont pour but d'être complémentaires au projet d'école, par exemple en veillant à ce qu'une activité sportive ne soit pas proposée à l'accueil de loisirs périscolaire le même jour qu'à l'école.

Intervenants extérieurs

Les services d'un intervenant extérieur ayant participé aux TAP lors du précédent PEDT ont été prolongés.

Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Sous la forme d'un contrat de prestation de services (Groupement d'employeurs).

Formation

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD) <input type="checkbox"/> Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) <input checked="" type="checkbox"/> Qualifiante, (stage CAP petit enfance)
<input type="checkbox"/> Non	

Précisez :

Nombre de personnes concernées : 9

Avancement de la démarche de formation (projet ou déjà engagé) : 2 déjà engagées.

Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE : Ø

Thématiques de formations privilégiées : animation/direction, petite enfance.

Accueil des publics particuliers

Enfants en situation de handicap

Envisagez-vous un accompagnement particulier pour les enfants en situation de handicap ?

Oui Non

Un cas signalé et pour lequel les parents ont précisé les précautions à prendre. Cet enfant est suivi par une AVS à l'école et durant la pause méridienne.

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil Individualisé), quelles relations sont envisagées avec l'équipe enseignante, la famille ?

Une rencontre sera organisée avec le médecin scolaire, la directrice de l'école et la référente PEDT représentant la Mairie (Mme Duval) afin de mettre en place ce PAI.

Enfants de moins de 6 ans

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

L'accueil de loisirs périscolaire sera un lieu privilégié pour accueillir les enfants de moins de 6 ans afin de ne pas les perturber par de trop nombreux changements et limiter les contraintes d'adaptation (diversité de lieux, d'intervenant). Les activités pourront être réalisées dans la salle de motricité de l'école maternelle.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

La proximité de l'école maternelle et de l'accueil de loisirs périscolaire permet un transfert direct des enfants aussi bien le matin, à la pause méridienne et le soir directement après la classe.) entre l'enseignante et les animatrices de l'ALP. Les 2 espaces sont directement reliés, sauf pour une classe « détachée » face à l'école élémentaire (dite « école des garçons ») où se rend une animatrice pour aller chercher les enfants inscrits à l'ALP. L'enseignante concernée ayant la liste des enfants qui fréquentent l'ALP.

Modalités diverses

Quelles sont les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT ?

A l'accueil de loisirs périscolaire, une information est transmise à l'inscription et sur demande tout au long de l'année auprès de la directrice.

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées et les raisons ayant conduit à ce choix ?

Les inscriptions aux différentes activités se font en fonction des projets proposés aux enfants. Les enfants ont la possibilité de changer d'activité en fonction de leur état de fatigue ou de concentration, mais également de la météo.

Contribution financière des familles le cas échéant pour les différents temps périscolaires (matin, midi, soir) ?

<u>Tarifs en vigueur en 2017-2018</u> Conseil municipal du 21/09/17	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI (2)	APRES-MIDI (3)
	lundi, mardi, jeudi, vendredi 7h30-8h15	pas le mercredi 11h45-13h30 <u>Repas+accueil</u>	16h-17h goûter compris	17h-18h
Tarif de base	1,90€	4,90€+2,99€	2,25€	1,90€
650€<QF*<800€	1,71€	4,41€+2,69€	2,03€	1,71€
QF*<800€.	1,33€	3,43€+2,09€	1,57€	1,33€

*QF : Quotient familial QF

Évaluation du projet : périodicité de l'évaluation

Cette évaluation sera destinée aux enfants, aux intervenants et aux familles, en fin d'année scolaire

Indicateurs qualitatifs	Objectifs attendus sur les enfants
Intérêt porté à l'activité Participation/implication de l'enfant dans l'activité	Qualité des activités proposées
Développement de l'autonomie Respect des consignes	Qualité de l'animation
Compréhension, coordination des gestes	Appréciation du résultat final, de la réalisation
Indicateurs qualitatifs	Objectifs attendus par les parents
Disponibilité, échanges avec l'équipe de l'ALP	Communication
Qualité de l'animation	Sécurité des enfants (locaux, interventions/urgences)
Bien-être des enfants	Développement de l'enfant : socialisation, apprentissages
Indicateurs quantitatifs/qualitatifs	Objectifs attendus sur les intervenants
Nombre d'activités différents proposées	Renouvellement des activités, initiatives, innovation.
Adéquation ou mise en avant des objectifs de l'activité avec les objectifs du projet pédagogique	Liens avec les objectifs éducatifs/pédagogiques

- Un questionnaire sera distribué par la Mairie, aux intervenants, avec pour objectifs d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'activité.
- Une enquête annuelle de satisfaction, élaborée par le comité de suivi sera proposée aux parents. Le questionnaire sera mis à disposition à l'ALP, ou mis en ligne sur le site de la commune.
- En fin de cycle/activité, une évaluation sera proposée aux enfants par les intervenants. Adaptée à l'âge (oral ou écrit), elle permettra de faire le point sur ce que les enfants ont appris ou découvert à travers les activités tant en termes de connaissances que de comportement. La (ou les) production (s) seront également un indicateur de la réussite de l'activité (représentation finale, création d'objets ou d'œuvre, ...).

Durée du PEDT : 3 ans.

1. L'encadrement

-Vous vous rapprochez d'un taux d'encadrement d'au minimum 1 pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans. Oui Non

-Vous demandez l'extrait de casier judiciaire n°3 pour toute personne intervenant auprès de mineurs dans le cadre des activités, se déroulant sur un mode de garderie Oui Non

-Vous définissez et mettez en place un plan de formation afin que l'équipe d'animation soit qualifiée en matière d'encadrement de mineurs. Oui Non

2. Activités sportives

-Vous mettez en place les activités physiques et sportives dans le respect de la réglementation définie par le code du sport Oui Non

3. Coordination

-Vous désignez un référent par site pour coordonner les activités et intervenants du projet d'accueil. Oui Non

-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants au cours des temps de transition entre le temps scolaire et le temps périscolaire dans le respect de l'organisation horaire retenue. Oui Non

-Vous organisez la sécurité physique et morale des enfants entre le temps périscolaire et le temps familial. Oui Non

4. Communication du projet aux familles

-Vous informez les familles sur les conditions de mise en œuvre des intentions éducatives conduites sur le temps périscolaire lors de l'inscription de l'enfant en lui transmettant le projet pédagogique Oui Non

5. Locaux

-Vous accueillez les enfants dans des bâtiments respectant les normes sécurité incendie Oui Non

6. Suivi sanitaire

-Vous administrez des médicaments sans copie de l'ordonnance Oui Non

-Vous tenez les médicaments en sachet individuel nominatif et hors-portée des enfants (dans le cas de traitements). Oui Non

-Vous désignez au moins un référent sanitaire par site. Oui Non

-Vous avez prévu un lieu de couchage pour enfant malade (en fonction des possibilités). Oui Non

7. Fiches sanitaires de liaison

- Vous mettez en place une fiche sanitaire de liaison pour chaque enfant participant aux activités périscolaires. Oui Non

8. Assurances

-Vous souscrivez une assurance couvrant les activités pratiquées sur le temps périscolaire. Oui Non

9. Trousse de secours et moyen d'alerte

-Vous formez les intervenants au protocole d'alerte et de sécurité adapté à chaque site. Oui Non

-Vous disposez d'une trousse de secours par site. Oui Non

-En cas de déplacement, vous disposez d'une trousse de secours et vous adaptez le protocole de sécurité. Oui Non

Signataires du projet



Le Maire
Jean-Yves Le Ber

Le Préfet de Moselle :
Didier MARTIN

03 SEP. 2018

TAS DE PLAN MERCREDI

Le Directeur Académique des Services de
l'Education Nationale :
Antoine CHALEIX

Le Directeur de la CAF de Moselle :
Laurent PONTÉ

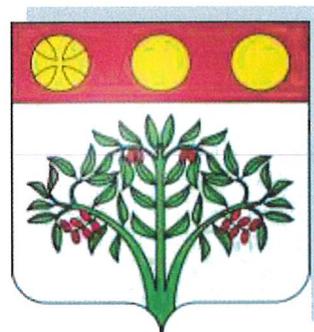


Thierry PROST
Directeur adjoint

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

ANNEXE

Accueil de Loisirs Périscolaire
Ruelle du Jeu de Quilles
Lorry-lès-Metz
Tél. 03-87-54-79-76



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Périscolaire
Lorry-lès-Metz
3-12 ans



Directrice : Duval Geneviève



Introduction

Le projet pédagogique sert de contrat moral, chaque membre de l'équipe s'engage à travailler sur ces bases et à les respecter.

A la différence du projet éducatif, ce projet sera spécifique à un séjour donné, à un moment donné, et à une équipe donnée. Le projet pédagogique est un outil indispensable au fonctionnement.

Il est la référence de l'équipe d'animation. Il oriente notre démarche éducative. Il est notre règlement intérieur.

Il vise à poser le cadre dans lequel les enfants, les animateurs et le directeur (trice) vont évoluer.

L'intérêt d'un projet pédagogique écrit, c'est qu'il oblige à la clarification.

Bien entendu celui-ci n'est pas rigide, chacun d'entre nous peut le faire évoluer dans notre intérêt ou dans celui des enfants.

L'équipe d'encadrement avec l'aide du directeur (trice) aménage une organisation concrète et opérationnelle.

Des réajustements seront sans doute nécessaires en cours d'année mais sans perdre de vue les objectifs définis au départ.

Enfin, le projet sera utile pour permettre à l'équipe d'évaluer son action et de vérifier si les moyens mis en place étaient les mieux appropriés pour atteindre les objectifs fixés.

Présentation du Centre de Loisirs sans Hébergement

I- Situation sociale et culturelle

Lorry-lès-Metz est une commune de 1826 habitants, 102 enfants sont scolarisés à l'école primaire et 57 enfants sont scolarisés à l'école maternelle.

Il existe plusieurs associations sportives (football, tennis...), un comité des fêtes gère toutes les manifestations culturelles du village, celui-ci est composé de personnes bénévoles. Les enfants ont à leur disposition une bibliothèque municipale, une école de musique.

Descriptif de la structure d'accueil

1. L'organisateur

Le projet éducatif est élaboré par l'organisateur. Ici par la municipalité de Lorry-lès-Metz. Il développe ses conceptions éducatives.

Le projet éducatif a pour but de permettre aux enfants de sortir de leur cadre familial et scolaire, d'accéder ainsi à d'autres repères.

Il porte une attention particulière à :

- Favoriser et développer la créativité, l'épanouissement de l'enfant.
- L'autonomie.
- L'apprentissage de la vie en collectivité.
- Le respect de lui-même, d'autrui, des matériaux et des locaux.
- La tolérance.

A partir de ce projet éducatif, les directeurs (trices) de centre de loisirs élaborent un projet pédagogique.

Le projet pédagogique précise les objectifs et les moyens pour les atteindre. Il comprend :

- Le choix de la vie collective
- Le rythme de vie
- La place de l'activité
- La place des animateurs
- Les relations
- La place de l'enfant

2. Le public

En moyenne 50 enfants, âgés de 3 à 11 ans sont pris en charge sur le temps de midi, et 25 enfants en fin de journée. Ils sont tous scolarisés dans l'école du village.

Le midi les enfants sont accueillis par cinq personnes, et quatre sur le temps du soir.
Les parents peuvent inscrire leurs enfants en fonction de leurs besoins ou de leurs souhaits, à la semaine ou au mois, en respectant les délais en vigueur selon le règlement intérieur.

3. Les lieux

La commune de Lorry-lès-Metz met à notre disposition un bâtiment, inauguré en Juin 2013 :

Accueil de Loisirs Périscolaires
Ruelle du Jeu de Quilles
57050 LORRY-lès-METZ

Les locaux de l'accueil périscolaire sont constitués, sur un même niveau :

- d'un accueil/entrée/vestiaire
- d'une grande salle de repas pouvant avoir occasionnellement une fonction de salle d'activités
- d'une salle d'activités pour les moins de 6 ans, tout le matériel présent dans cette salle est adaptée aux petits (tables, chaises, jeux et matériel pédagogiques) et dispose d'un coin repos (canapés, tapis, coussins, livres...)
- d'une salle d'activité pour les plus de six ans avec un espace calme et repos (canapés, coussins, livres)
- d'une salle d'activités de loisirs (babyfoot, jeux de société) et multimédia (ordinateurs) pour les plus de 6 ans avec un espace calme et repos (canapés, coussins, jeux)
- d'un local sanitaire pour les enfants avec urinoirs et lavabos adaptés aux enfants et aux différentes tranches d'âge.
- d'une cuisine équipée inox (lave-vaisselle, chambre froide, armoires de rangement, salle de préparation des repas, micro-ondes, four, gazinière, plans de travail)
- d'une salle vestiaires du personnel
- de 3 sanitaires adaptés aux personnes porteuses de handicap et faisant également office de sanitaires pour le personnel
- d'un local de rangement
- d'un local à poubelles
- d'une salle d'eau (toilettes, lavabo et une douche)
- du bureau de la directrice
- d'une cour extérieure avec préau

Au sous-sol :

- D'un local technique
- D'un local de rangement

Equipe pédagogique

- Une directrice diplômée BAFA, BAFD et AFPS (Geneviève Duval)

La directrice se doit d'être exemplaire sur tous les points car elle est une référence pour les enfants mais aussi et surtout pour son équipe.

Elle est responsable de la sécurité morale et physique des enfants, de son équipe et des autres membres du personnel.

Elle doit gérer le personnel, l'organisation du centre (matérielle et pédagogique), assurer la gestion financière, administrative et l'économat. (les tâches administratives sont importantes)

Elle se doit de mettre en application les valeurs et les priorités d'action énoncées dans le projet éducatif de l'organisateur, de part son projet pédagogique mais aussi et surtout de part son attitude et ses actions au quotidien, afin d'assurer un accueil optimal.

La directrice a un rôle formateur. Elle est chargée du suivi de la formation des stagiaires de l'équipe, elle est présente à leurs côtés. Elle doit les guider et conseiller en cas de doute ou d'hésitation de leur part.

Il est important qu'elle soit à l'écoute de son équipe, sache les orienter et son discours doit être cohérent, en adéquation avec son projet pédagogique.

Elle a des relations avec les familles, les associations, les écoles et autres.

Composition de l'équipe :

- Une animatrice diplômée BAFA, stagiaire BAFD (Camille Lienhardt)
- Une animatrice diplômée BAFA (Marie Christine Schembri)
- Une animatrice diplômée BAFA (Aurélien Royer) en congés maternité
- Une animatrice diplômée CAP petite enfance (Laura Torasco)
- Une animatrice non diplômée/ personne de service (Sylvie Lagarde)
- Un animateur sportif diplômé BAFA /BPJEPS(Jean-Marie Bonfrate)
- Une animatrice non diplômée (Marine Pongy) en formation CAP petite enfance, cours par correspondance.
- Une animatrice diplômée CAP petite enfance, ATSEM école maternelle en renfort dans l'équipe (Patricia Lipaux)

Les animateurs sont un point de repère, un « modèle » pour les enfants. C'est pourquoi ils se doivent d'avoir un comportement irréprochable en leur présence. Le terme « comportement » prend en compte les attitudes mais aussi l'apparence. De même chaque action a des conséquences sur les autres, enfants et adultes. A chaque membre de l'équipe d'assumer les tâches et devoirs qui lui incombent afin d'accueillir au mieux les enfants mais aussi de favoriser la bonne cohésion de l'équipe pédagogique.

L'animateur doit être disponible et à l'écoute. Chaque enfant a des envies ou des besoins particuliers. C'est à lui de savoir prendre le temps de répondre aux besoins et attentes des enfants. Il doit expliquer, définir, les aider et si besoin, les guider dans leurs choix ou leurs activités. Il doit également savoir poser des limites, il est l'animateur et non le « copain ».

Du point de vu de l'équipe, et ce dans un souci de bon fonctionnement, tout animateur se doit d'être ponctuel. En cas de retard ou d'absence, il se doit de prévenir le directeur et de justifier, en cas d'absence, par le document adéquat (certificat médical, arrêt maladie...).

Une activité doit être un moment ludique de partage, c'est pourquoi elle doit être préparée à l'avance par l'animateur, qui pourra ainsi l'expliquer à tous et présenter le prototype aux enfants. Ceci leur permet d'avoir un support visuel et de susciter chez eux l'envie d'y participer.

L'accueil de loisirs doit être un lieu de vie accueillant, chaleureux et convivial dans lequel règne une atmosphère sécurisante et de bien être, un service complémentaire de la maison et de l'école.

Le cadre, la loi

1) Le négociable et le non négociable

La sécurité morale et physique des enfants doit être la priorité de l'équipe d'encadrement. Le directeur tout autant que les animateurs en sont responsables.

Chaque jeu organisé à l'extérieur du centre impliquera une sécurisation de la zone soit par des barrières amovibles soit par des bandes « Ferrari ».

Pour toutes les sorties il est indispensable de préparer et emporter les trousse de secours ainsi que la fiche sanitaire de chaque enfant participant.

L'équipe d'encadrement s'engage à ne tenir aucun propos choquant, elle doit avoir une attitude exemplaire pour le bien-être moral des enfants.

Tout ce qui touche à la législation en vigueur est non négociable.

Chaque membre de l'équipe peut faire part de ses idées concernant le fonctionnement de l'accueil périscolaire. Toute suggestion sera étudiée et, si elle améliore les conditions d'accueil des enfants sans perdre de vue les objectifs de départ, sera appliquée.

2) La drogue, l'alcool

Toute consommation de drogue est illégale et donc formellement interdite dans l'enceinte du lieu d'accueil, et également pour tout membre de l'équipe. Toute consommation de telles substances occulte reflexes et dynamisme, peut avoir des conséquences néfastes sur l'accueil de loisirs mais aussi et surtout mettre en péril la sécurité et le bien-être des enfants. Toute personne consommant de la drogue sur les lieux d'accueil ou se présentant sous l'emprise de stupéfiants pour prendre son poste se verra sanctionnée par un renvoi immédiat et non-négociable.

Toute consommation d'alcool est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.

3) Le tabac

Toute consommation de tabac dans l'établissement ou en présence des enfants est strictement interdite.

Matériel :

Nous disposons de matériel pédagogique nécessaire aux activités ainsi que de petits matériels éducatifs (tapis de sol, jeux divers, baby foot, livres, poste radio avec lecture c.d., téléviseur, ordinateurs, rétro projecteur...) et autres.

Nous récupérons également divers objets du quotidien : cartons, boîte de fromages, petits pots, rouleaux vides d'essuie-tout...

Ces éléments nous sont donnés par les parents.

Fonctionnement

- **Restauration scolaire :**

La cantine scolaire accueille les enfants à l'accueil de loisirs périscolaire de 11h 45 à 13h30. Deux services sont organisés afin que les enfants déjeunent dans le calme.

Les enfants sont pris en charge par le personnel d'encadrement dès la sortie des classes. Avant ou après les repas en fonction des services, des activités, des jeux d'intérieur (jeux de société, puzzle, dessin...) et des jeux d'extérieur (football, tennis, jeux de sable...) sont proposés aux enfants. Les repas sont livrés en liaison froide et réchauffés au four fourni par le traiteur (Elior, Metz) agréé par le service vétérinaire. Les menus sont élaborés mensuellement par une nutritionniste d'Elior afin d'assurer un bon équilibre alimentaire.

Chaque animateur est en charge d'une ou deux tables. Les enfants participent au débarrassage et aux tâches quotidiennes (corbeille à pain, distribution des desserts...).

Il faut favoriser l'autonomie, les laisser essayer de couper la viande seuls, et n'intervenir qu'en cas de réelle difficulté.

De même chaque animateur veillera au respect des régimes alimentaires particuliers (sans viande, végétarien, sans porc, allergies).

- **Accueil périscolaire :**

Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil de loisirs périscolaire :

Le matin de 07h30 à 08h15

Le soir de 16 h à 18 h les lundis, mardis, jeudis, et vendredis.

Un goûter est servi aux enfants à leur arrivée aux locaux périscolaires dans le cadre de l'accueil du soir.

L'équipe s'engage à varier au maximum les goûters proposés et à veiller aux quantités distribuées. Il s'agit d'un goûter et non d'un repas complet.

La diversité est une priorité afin de préserver l'équilibre alimentaire de chaque enfant.

Par exemple :

- *Fruits*
- *Tartines de fromage, pâte à tartiner ou confiture*
- *Yaourts*
- *Compotes*
- *Salade de fruit*

Des goûters améliorés et festifs sont proposés aux enfants à chaque veille de vacances scolaires (jus de fruits, gâteaux, friandises...).

- **Le sanitaire :**

- Local sanitaire équipé de toilettes et de lavabos adaptés aux enfants
- Lavage des mains obligatoires avant et après chaque repas

- **L'infirmierie :**

- fiches sanitaires classées par ordre alphabétique
- une assistante sanitaire (la directrice) chargée des soins médicamenteux (sur copie de l'ordonnance par les parents)
- tenue stricte du registre d'infirmierie
- chaque animateur est apte à prodiguer les soins bénins

Il est important que les membres de l'équipe connaissent les difficultés de santé précisés sur les fiches sanitaires de certains enfants (maladie, allergies...) ainsi que le caractère confidentiel de celles-ci.

- **Le vivre ensemble**

L'accueil périscolaire est un lieu de vie collective. Les règles y sont les mêmes pour tout le monde.

En cas de non respect des règles enfants et adultes sont passibles de sanctions.

Dans un premier temps nous favoriserons bien évidemment le dialogue.

Cependant en cas de comportement jugé dangereux (mettant en péril la sécurité morale et/ou physique du groupe) sera sanctionné par un entretien avec les parents ainsi qu'un avertissement écrit (un exemplaire remis en mains propres et un exemplaire envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception).

En cas de récurrence ou de continuité dans ce type de comportement une exclusion temporaire ou définitive est tout à fait possible.

- Journée type

7h30 à 8h15	Accueil des enfants avant la classe + activités dans les locaux de l'accueil périscolaire
11h45 à 13h30	Récupération des enfants dans les écoles par les animateurs de l'ALP+ repas + activités
13h30	Retour dans les écoles
16h00-18h00	Accueil : goûter (fourni par la structure) et activités dans les locaux de l'accueil périscolaire Départ échelonné des enfants (selon les besoins des familles)

Public concerné :

L'accueil périscolaire de Lorry-lès-Metz est exclusivement réservé aux enfants à partir de 3 ans (révolus).

Inscription :

Un dossier d'inscription complet devra être rempli obligatoirement par la personne légalement responsable de l'enfant (fiche administrative et sanitaire), dès la première inscription et à chaque rentrée scolaire.

Un enfant pourra être inscrit régulièrement ou occasionnellement selon les besoins des parents.

Le planning hebdomadaire devra être remis à la Directrice, le jeudi midi au plus tard pour la semaine suivante, le planning mensuel devra être remis pour le 20 du mois précédent. L'ALP ne fonctionnant pas pendant les vacances scolaires, les inscriptions sont à remettre avant les vacances scolaires pour les semaines de rentrée.

- Règlement intérieur :

Un règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement de l'A.L.P de Lorry-lès-Metz.

Les enfants malades qui ne pourront pas être acceptés en milieu scolaire ne seront pas admis à l'accueil périscolaire.

Les intentions éducatives de l'équipe

1. Nos conceptions éducatives

a. La Sécurité

La sécurité physique et morale des enfants doit être la priorité de l'équipe d'encadrement.

Elle se doit de procurer un espace sécurisant où les enfants pourront s'épanouir sans se mettre en danger, de quelque manière que ce soit.

Elle doit être vigilante à tout instant, que ce soit au sein des locaux ou à l'extérieur. Les parents confient leur enfants et font confiance à l'équipe, à elle d'en être digne et de tout mettre en œuvre afin d'offrir une protection optimale.

b. Tolérance et respect

Le respect et la tolérance s'appliquent aux enfants mais aussi et surtout à l'équipe d'encadrement qui se doit de montrer l'exemple.

Le respect de l'autre, mais aussi le respect des locaux, du matériel mis à disposition est primordial. Une charte composée de règles de vie, réalisée par les enfants est le meilleur moyen de les intégrer.

Pour respecter les autres il faut avant tout se respecter soi-même. Se respecter soi-même c'est être honnête et savoir reconnaître ses forces mais aussi ses faiblesses et ne pas hésiter à demander de l'aide.

c. Le libre-choix

Les enfants peuvent proposer des jeux ou activités. Leurs propositions seront impérativement à prendre en compte par l'équipe d'animation. Un enfant doit pouvoir s'exprimer, être écouté et entendu.

Si certains éprouvent des difficultés à proposer ou à choisir des activités, il est du ressort de l'animateur de l'aider, de le guider, de lui donner des pistes (montrer les activités possibles, les différents matériels à disposition...)

Les animateurs peuvent intégrer les jeux et participer avec les enfants si ces derniers le souhaitent. Mais ils ne doivent pas imposer leur présence. Un groupe d'enfants peut très bien jouer et évoluer en autonomie. L'animateur veillera alors au bon déroulement et à la sécurité.

d. Autorité

Le fait que l'accueil périscolaire soit un espace où les enfants évoluent relativement librement ne doit pas empêcher le respect des règles de vie.

C'est aux animateurs de les présenter aux enfants, et, si besoin est, de leur expliquer en quoi elles consistent, en se basant sur des exemples de la vie quotidienne.

Si les règles sont transgressées, l'animateur peut être amené à faire preuve d'autorité. Mais l'autorité ne s'improvise pas. D'où l'importance de bien définir et expliquer le cadre et les règles aux enfants.

e. La sanction

Définir un cadre avec des limites et des règles de vie est indispensable. En cas de transgression, la sanction est à utiliser avec réflexion et doit être proportionnelle à l'acte de l'enfant. Elle doit également servir à sa construction et à son évolution.

Le coin est donc à proscrire, le fait de mettre un enfant face à un mur pendant plusieurs minutes n'ayant rien d'éducatif ou de pédagogique. De plus ce genre de sanction peut être très mal vécu par certains enfants qui y verront là une forme d'isolement ou d'exclusion.

Dans la mesure du possible écoute et dialogue sont donc à privilégier. Expliquer à l'enfant la raison de la sanction et pourquoi son geste ou son attitude ne sont pas acceptables. Lui faire prendre conscience des conséquences possibles de son acte sera souvent plus efficace que de le mettre à l'écart.

f. Les loisirs pour tous

Un accueil périscolaire doit pouvoir permettre l'accueil de chaque enfant. Tout enfant a droit aux loisirs. Il est du rôle du directeur et de l'équipe de veiller à ce que chaque enfant se sente bien et trouve sa place au sein de l'accueil périscolaire.

2. Les intentions, objectifs, moyens

<u>INTENTIONS</u>	<u>OBJECTIFS</u>	<u>MOYENS</u>
L'accueil de loisirs doit être un lieu d'épanouissement pour les enfants.	Encourager le développement de l'imaginaire et favoriser la créativité	<ul style="list-style-type: none"> • Activités manuelles variées • Ateliers arts plastiques
	Respect du rythme de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> • Développement sensoriel par l'utilisation de différents matériaux (mousse, feutrine, carton ondulé, crépon, livres sensoriels...). • Favoriser l'expression orale et corporelle par le biais de chants, et de jeux chantés. • Importance du temps calme après le repas (sieste, relaxation ou activités calmes)
	Accompagner le développement culturel et physique	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers thématiques <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers activités physiques •

- Activités

Le but de ce projet est d'aider le jeune enfant à se sentir bien, à tenir compte de son rythme biologique, à découvrir la vie en collectivité, à prendre conscience de son environnement, à grandir en mettant en place des animations d'éveil.

<u>Activités libres</u>	Libre-choix des activités pour permettre à l'enfant d'être acteur de ces moments et pas seulement consommateur.	<ul style="list-style-type: none"> • Boîte à idées • Forums 	La boîte à idées est libre d'accès. Les forums sont organisés après le repas ou le goûter afin de répartir les enfants par groupe en fonction de leurs envies et choix.
<u>Espaces permanents</u>	Permettre à chacun de pouvoir choisir, et d'accéder à un certain degré d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de société • Perles, bracelets brésiliens, scoubidous • Coin Ludothèque 	Ces espaces sont libres d'accès pour chacun, pendant les temps d'accueil mais aussi au cas où un enfant refuse de participer aux activités proposées.

<p>Ateliers de création</p>	<p>L'équipe propose divers ateliers créatifs.</p> <p>L'objectif principal est de faire découvrir de manière ludique différentes techniques.</p> <p>Ces ateliers sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction des souhaits des enfants.</p>	<p><i>Atelier terre :</i> adapté aux petits afin de leur permettre de créer un objet de leurs propres mains.</p> <p><i>Atelier cuisine :</i> le goûter sera un excellent prétexte pour sensibiliser l'enfant à la diversité des aliments.</p> <p><i>Expression corporelle :</i> Mimes, danses, jeux, relaxation. Des temps de repos et des jeux calmes dans des espaces aménagés avec jouets, coussins, etc....</p> <p><i>Atelier contes, chants, danses</i></p> <p><i>Autour du livre :</i> Mise à disposition de livres pour enfants, contes et histoires.</p> <p><i>Les travaux manuels :</i> Carnaval, Pâques, Halloween, les saisons, les vacances, seront autant d'événements à fêter qu'à préparer</p>	<p>En travaillant la terre les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination, en créant toutes sortes d'objets.</p> <p>L'apprentissage des goûts au travers de recettes, apprendre à différencier le salé du sucré. Réalisation de goûters selon des thèmes (région, pays, coutumes, carnaval, Noël, Pâques, Halloween...).</p> <p>Construction d'un scénario, mise en scène de petits sketches écrits par les enfants, travail sur les mimes, théâtre d'ombres, marionnettes, jeux intérieurs et extérieurs.</p> <p>Recherche de documentation à la bibliothèque (contes de pays étrangers, coutumes, etc...).</p> <p>Mise à disposition de livres pour enfants, contes et histoires.</p> <p>Carnaval (masques, costumes, maquillages...) Pâques (œufs, lapins, poules, cloches...) Halloween (récolte de citrouilles, goûter, déco salle...) St Nicolas (la légende) Noël (préparation du marché, père Noël, sapins...) Travail selon les saisons : papier mâché, pâte à sel, pincés à linge. Découverte de la nature et de l'environnement. Faire découvrir la région de Lorry-lès-Metz aux enfants. Si la météo est favorable les sorties seront fréquentes.</p>
------------------------------------	--	---	---

Activités sportives	Favoriser le développement psychomoteur et la coordination.	<i>Atelier éveil corporel :</i>	Jeux collectifs. Grands jeux.
Autres activités	Favoriser le libre-choix	Activités choisies par les enfants	Boite à idées

3. Dispositif de communication et de suivi

La mairie assure la gestion et la responsabilité de l'Accueil de Loisirs Périscolaire. La directrice est en contact régulier avec la municipalité: Le Maire, le 1^{er} adjoint et l'adjoint délégué aux affaires scolaires et périscolaires.

L'école joue un rôle important de communication: en effet la directrice et les instituteurs acceptent la distribution de tracts d'information.

Les parents apprécient cette collaboration et sont plus réceptifs aux informations.

Enfin, des panneaux d'affichage, ainsi que des albums photos sont mis à disposition, montrent les sorties et activités réalisées.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

➤ *Les savoirs de l'animateur*

➤ *Les tâches de l'animateur*

LISTE DES SAVOIRS, SAVOIRS-FAIRE, SAVOIRS-ÊTRE, QUI DETERMINENT LES COMPÉTENCES DE L'ANIMATEUR

- Savoir travailler en équipe
- Savoir déterminer des objectifs
- Savoir informer et s'informer
- Savoir s'adapter aux différentes contraintes
- Connaître l'enfant tant sur le plan de son développement psychologique, physique, affectif que social
- Savoir communiquer, écouter
- Connaître la réglementation, la critiquer, l'interpréter
- Connaître les notions de sécurité, de responsabilités civiles, pénales et morales
- Connaître différentes structures d'accueil et leur fonctionnement
- Savoir faire des choix d'activités en liaison avec le projet
- Savoir mener une activité
- Savoir adapter l'activité en fonction de la spécificité du groupe d'enfant
- Connaître un répertoire d'activité
- Connaître le matériel et les différents matériaux
- Savoir utiliser de la documentation
- Savoir répondre aux besoins des enfants
- Savoir motiver, intéresser, créer une attente
- Savoir gérer des phénomènes de groupes
- Savoir aider l'enfant et le groupe à formuler et mettre en œuvre un projet
- Savoir faire un bilan des activités
- Savoir faire évoluer le projet initial
- Savoir porter un regard sur son action

- Savoir accepter le regard des autres
- Savoir choisir des formations complémentaires
- Connaître et utiliser des outils d'analyse
- Savoir être curieux
- Connaître le principe de la vie associative
- Connaître le principe de réunion et de concertation
- Savoir utiliser la législation à des fins pédagogiques
- Connaître les partenaires
- Partager ses savoirs
- Savoir concerter
- Savoir faire confiance
- Savoir programmer
- Savoir anticiper

TACHES DE L'ANIMATEUR

- je mets en place un système d'informations
- je mets en place une organisation qui tient compte du rythme de vie des enfants
- je mets en place des activités éducatives
- je participe aux différentes réunions
- j'utilise des outils
- je propose une organisation de vie démocratique
- j'échange des savoirs, j'évalue les autres
- je demande des informations
- je soumets mes idées, mon raisonnement
- je prends en compte les souhaits et désirs des enfants
- je mets en place des moments de concentration
- je saisis les moments propices aux échanges
- j'écoute, je discute
- j'utilise, je connais, j'aménage les lieux
- je sais retranscrire les temps de concentration au sein de l'équipe
- je suis médiateur, informateur, orienteur : projet individuel ou petit groupe
- je mesure le degré d'autonomie des enfants ou du groupe d'enfants
- je propose des activités variées
- j'installe un climat de confiance
- j'utilise les différentes sources d'informations

- je prends des initiatives
- je prends la parole
- je sais me taire
- je provoque des réunions
- je lie l'aspect convivial à mon rôle éducatif
- je lis le projet pédagogique
- je donne la parole aux enfants
- je suis en concentration avec les enfants
- j'informe les enfants à propos des possibilités d'activités et des moyens matériels mis à leur disposition
- je souris, je dis bonjour, je vais chercher du matériel manquant à la réussite de mon activité
- tous les matins, j'ai un visage frais, je suis propre, je sens bon
- j'ai une tenue pratique
- je n'ai pas peur de me salir
- je respecte le règlement intérieur du centre
- quand je vois un papier par terre je le ramasse...